

Neuchâtel, le 30 juin 2016

Les partenaires signataires de la CCT Santé 21 informent le personnel

Les partenaires signataires de la CCT Santé 21 ont trouvé un accord qui doit encore être ratifié par les membres des syndicats.

Nous tenons à vous en informer d'autant plus qu'un communiqué de presse sera envoyé dans la journée. Nous ne diffuserons des informations sur le contenu de cet accord que lorsque les membres des syndicats l'auront ratifié, à fin septembre.

Nous vous informons des éléments suivants :

- L'accord a été adapté suite aux échanges que les syndicats et l'ASI ont organisés avec les collaborateurs, le 23 juin. Il tient donc compte des réactions exprimées.
- Les Conseils d'administration des trois institutions (HNE, CNP, NOMAD) et l'ANEMPA soutiennent l'accord.
- Les parties ont discuté dans un climat constructif, défendant avant tout les intérêts communs suivants :
 - Garantir la pérennité de la CCT.
 - Garantir des conditions de travail cohérentes et attractives au service d'un système de soins performant pour la population cantonale.
 - Rechercher l'équité entre institutions et pour les collaborateurs.
 - Trouver les chemins permettant de valoriser ensemble les conditions de la CCT auprès des acteurs publics et des financeurs.
 - Définir les conditions de la CCT qui permettent de fournir des prestations de qualité et tiennent compte du contexte économique.
 - Maintenir la cohérence des dotations par rapport aux missions et aux réglementations.
 - Garantir des conditions de travail permettant de préserver la santé des employés, notamment par un juste rapport entre les dotations et les missions.

Les partenaires sociaux sont persuadés que les mesures qu'ils devront arrêter renforceront la crédibilité de la CCT, ce qui relève de la plus haute importance dans le contexte économique et politique que l'on connaît. Les partenaires sociaux sont satisfaits d'avoir réussi à trouver un consensus qui préserve la viabilité de la CCT et qui rend compte de leur volonté commune de proposer des conditions de travail attractives.

Les partenaires signataires

Les employeurs :

Hôpital neuchâtelois (HNE)
Services Publics

Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

NOMAD
(Neuchâtel organise le maintien à domicile)
section

Association neuchâteloise des établissements
et maisons pour personnes âgées (ANEMPA)

Les employés :

Syndicat Suisse des
(SSP-VPOD)

SYNA, Syndicat
interprofessionnel

Association suisse des
infirmières et infirmiers,
Neuchâtel/Jura (ASI)